

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.373

Exercice 2017 :
Décision Modificative
n°1

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.373**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

EXERCICE 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°1 de l'année 2017.

Il s'agit d'une décision modificative composée pour l'essentiel d'ajustements et de transferts de crédits nécessaires à ce stade de l'exécution budgétaire.

I) BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre à hauteur de 97 550 € et représente une augmentation de 0.08 % des crédits inscrits au budget primitif.

- En section de fonctionnement les crédits proposés comprennent notamment :
 - Des crédits exceptionnels de 63 000 € liés à l'annulation d'un titre de recette sur exercice antérieur compensé par une inscription équivalente en recettes, le titre ayant été réémis ;
 - Une inscription complémentaire de 60 000 € pour l'aménagement d'une aire provisoire pour l'accueil des Gens du Voyage ;
 - L'encaissement et le reversement, sous forme de subvention à la Fédération Régionale des courses du sud-ouest, du prélèvement sur le produit relatif aux courses hippiques perçu par GrandAngoulême, soit environ 2 000 €.

On peut également noter une inscription complémentaire de frais d'honoraires pour permettre de couvrir le transfert d'actifs consécutif à la fusion, le financement d'une étude relative à l'organisation de la compétence enfance-jeunesse (financée en grande partie par la CAF à hauteur de 25 000 €), ainsi que le recours à un cabinet et un outil expert en gestion de dette afin de bénéficier de conseils en la matière financé par une diminution des inscriptions de charges d'intérêts.

Il est de plus proposé de provisionner une somme de 28 500 € TTC pour compléter l'inscription de 120 000 € du budget au titre du contrat de prestation de service nous liant au SA XV dont la négociation est en cours et qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire en septembre.

Enfin, est sollicitée une subvention pour le Centre International de la Bande Dessinée pour la foire du livre de Francfort de 10 000 € financée par un transfert entre les chapitres 011 et 65.

Il est proposé de compenser ces inscriptions par une diminution des dépenses d'intérêts et de la réserve pour dépenses imprévues.

- En section d'investissement, tous les besoins d'équipements sont couverts par des réaffectations de crédits.

Il est proposé de voter quatre nouvelles Autorisations de Programme (AP) sans inscriptions complémentaires, les crédits de paiement pour 2017 ayant été budgétés au budget primitif :

- PHOTOVOLTAIQUE NAUTILIS pour un total de 1 070 K€ dont 40 000 € en crédits de paiement pour 2017._
(2017 : 40 K€ ; 2018 : 770 K€ et 2019 : 260 K€)

Le projet prévoit la mise en place :

- De capteurs souples posés au sol (environ 90 m²) ainsi que d'une couverture isotherme pour le bassin extérieur ;
- D'ombrières équipées de capteurs thermiques (environ 300 m²) sur le parking pour le préchauffage de l'ECS et de l'eau des bassins extérieurs ;
- D'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques (environ 960 m²) pour auto-consommer la production sur le site ;
- D'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques (environ 630 m²) pour réinjecter la production sur le réseau et la vendre à un opérateur.

- TOITURE NAUTILIS Création d'une AP d'amorce de 40 000 €
Suite à référé expertise, des travaux devront être menés pour refaire la couverture de la toiture de Nautilus. Des études sont nécessaires pour déterminer les améliorations techniques nécessaires à apporter et donc le coût total des travaux à mener.

Cette AP d'amorce permettra d'engager les frais de maîtrise d'œuvre. A noter qu'une procédure contentieuse est engagée qui pourrait permettre le financement de tout ou partie des travaux de remise en état de la toiture.

- CANALISATIONS EAUX PLUVIALES BHNS pour un total de 660 K€ dont 400 000 € en crédits de paiement pour 2017._
(2017 : 400 K€ ; 2018 : 260 K€)
- ETUDE REQUALIFICATION SITE TROIS CHENES / SNPE pour un total de 198 K€ dont 20 000 € en crédits de paiement pour 2017._
(2017 : 20 K€ ; 2018 : 178 K€)
Suite à la constitution du groupement de commande avec la Commune d'Angoulême pour une étude de requalification du secteur des trois chênes et du site propriété de la SNPE, GrandAngoulême s'est engagé à prendre en charge la moitié de ce coût, soit 180 000 € majoré de 5% pour rémunérer la maîtrise d'œuvre exercée par la ville, soit 18 000 € .

Il est également proposé d'augmenter de 5 200 € les crédits d'acquisition de véhicules. Cette inscription est financée par la vente d'un ancien véhicule.

De plus, la constitution d'une cuisine qui sera utilisée pour la baignade de Marsac avec 2 350 € d'ustensiles nécessite une inscription qui est autofinancée par virement complémentaire de la section de fonctionnement.

Enfin, des réaffectations et des diminutions de crédits d'équipement permettent d'équilibrer cette section.

A l'issue de la présente DM1 2017, le budget Principal s'équilibre à hauteur de 128 338 550 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	154 850,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	- 151 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	2 350,00 €	

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

65	Autres charges de gestion courante	17 800,00 €	
66	Charges financières	- 10 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	63 000,00 €	
73	Impôts et taxes		2 000,00 €
74	Dotations, subventions, participations		25 000,00 €
77	Produits exceptionnels		63 000,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	90 000,00 €	90 000,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		2 350,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		5 200,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 550,00 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- 529 000,00 €	
10201718	NAUTILIS - PHOTOVOLTAÏQUE	40 000,00 €	
10201719	NAUTILIS - TOITURE	40 000,00 €	
10201720	CANALISATION PLUVIALE BHNS	400 000,00 €	
10201721	TROIS CHENES ET SNPE	20 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	7 550,00 €	7 550,00 €

	TOTAUX	97 550,00 €	97 550,00 €
--	---------------	--------------------	--------------------

II) BUDGET TRANSPORTS

Au budget annexe Transports, la présente DM ne comprend qu'un transfert de crédits.

Il convient d'acter la transformation de la Société d'Economie Mixte de Transport de GrandAngoulême (STGA) en Société Publique Locale en prévoyant le rachat des actions détenues par des partenaires privés soit 120 000 €.

Un prélèvement sur la provision pour restructuration du réseau permet d'assurer l'équilibre.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- 120 000,00 €	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	120 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM1 2017, le budget Transports reste inchangé et s'équilibre à hauteur de 64 096 000 €.

III) BUDGET ASSAINISSEMENT

Au budget annexe Assainissement, la présente DM ne comprend que des transferts de crédits entre chapitres.

Il est proposé de compléter les crédits du chapitre 012 (Charges de personnel) de 65 000 € pour acter la répartition des agents entre les activités liés à l'eau pluviale et l'assainissement. Lors du budget primitif, le budget principal avait préalablement diminué d'autant ses crédits par anticipation.

L'équilibre est assuré par la diminution de l'autofinancement de la section d'investissement.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 65 000,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		- 65 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		65 000,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €

	TOTAUX	- €	- €
--	---------------	------------	------------

A l'issue de la DM1 2017, le budget Assainissement reste inchangé et s'équilibre à hauteur de 24 930 000 €.

IV) BUDGET EAU POTABLE

Au budget annexe Eau Potable, la présente DM ne comprend que des transferts de crédits entre chapitres.

Il convient de prévoir le financement résultant de la signature de l'avenant 2 du contrat d'affermage avec la SAUR. Il s'agit d'une prolongation du contrat existant pour 131 K€. De plus, une étude d'accompagnement de la collectivité pour la passation du nouveau contrat avec la SPL SEMEA nécessite une inscription de 29 K€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	160 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	- 60 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	- 100 000,00 €	
	TOTAL EXPLOITATION	- €	- €

A l'issue de la DM1 2017, le budget Eau Potable reste inchangé et s'équilibre à hauteur de 10 081 000 €.

V) BUDGET LA NEF

Cette proposition de décision modificative s'équilibre pour le budget NEF à hauteur de 40 000 €.

Ce montant comprend à l'acquisition de matériels spécifiques pour cette même somme. Le plan de modernisation des équipements culturels contractualisé avec le Département le 24 février 2016 permet de financer en totalité cette inscription complémentaire du budget.

De plus, un transfert de crédit de 3 000 € du chapitre 23 au chapitre 20 permet l'acquisition d'un logiciel nécessaire au fonctionnement de la structure.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		40 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- 3 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €

A l'issue de la DM1 2017, le budget NEF s'équilibre à hauteur de 1 765 000 €.

VI) BUDGET ESPACE CARAT

Cette proposition de décision modificative s'équilibre pour le budget ESPACE CARAT à hauteur de 22 100 €.

Ce montant comprend la notification des engagements de certains de nos partenaires pour la réalisation du Forum Sport Santé pour 22 534 € (12 500 € de la Région au titre de 2016 et 2017, 1 500 € du Conseil Départemental, 4 000 € du Crédit Mutuel, 4 000 € de Décathlon ainsi que 534 € issus d'une convention d'occupation précaire) recettes qui autorisent l'inscription équivalente de dépenses complémentaires pour l'organisation de cet évènement.

Il convient également de prendre en compte l'annulation d'un titre 2016 de 4 100 € et sa réémission.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	22 534,00 €	
67	Charges exceptionnelles	4 100,00 €	
70	Produits de services, du domaine et ventes divers		4 634,00 €
74	Dotations, subventions, participations		22 000,00 €
	TOTAL EXPLOITATION	26 634,00 €	26 634,00 €

A l'issue de la DM1 2017, le budget ESPACE CARAT s'équilibre à hauteur de 2 945 634 €.

Vu l'avis favorable des commissions compétentes du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes Assainissement, Transports, Eau Potable, La Nef et Espace Carat.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 13 juillet 2017